



## Je reçois toute l'eau d'arrosage de la terrasse de mon voisin

-----  
Par Malaguena

Bonjour,

Le voisin de ma fille arrose sa terrasse à grande eau tous les jours et la propriété de ma fille est mitoyenne. Elle reçoit donc toute cette eau sur sa façade qui à la longue porte des traînées noires. Ce voisin n'a pas de gouttière pour recueillir cette eau d'arrosage, ni les eaux pluviales. Ma fille est entrain de faire une vidéo montrant les chutes d'eau contre sa façade. Quelle est la marche à suivre pour que cette nuisance de voisinage cesse ? Avec tous mes remerciements et mes cordiaux sentiments.

Malaguena

-----  
Par Burs

Bonjour !

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Votre fille a-t-elle signalé cette nuisance à son voisin ? Si oui, quelle a été sa réaction ?

-----  
Par Malaguena

Bonjour,

Elle le lui a fait remarquer à plusieurs reprises et il nie évidemment en disant que c'est la pluie qu'elle reçoit directement du ciel ... Alors ma fille est entrain de faire une vidéo montrant que l'eau d'arrosage ainsi que ses eaux pluviales viennent bien de chez lui. Si après avoir visionné la vidéo il nie encore, que doit-elle faire ? Ma fille a sa propre gouttière, il me semble qu'il devrait en avoir une aussi. Il n'est pas rare lorsque je passe sous sa terrasse, dans la rue, de recevoir de l'eau sur la tête.

Avec mes remerciements, et mes cordiaux sentiments.

Malaguena

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Une vidéo ne sera pas recevable. De nos jours c'est très facile à falsifier, donc contestable.

Il faudrait un constat d'huissier.

Si votre beau-fils est avocat, il doit pouvoir donner des conseils à votre fille ....

C'est de l'eau de pluie ou de l'eau de nettoyage ?

-----  
Par StephaneB

Bonjour

Constat d'huissier (commissaire de justice maintenant) quand le Monsieur arrose, ça c'est recevable.